

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [anne hefrawy](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bd4523cef1f00ed52c7029e8>

Date d'obtention : 2021-03-08 20:08:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il faut rencontrer le plaignant et la victime dans la situation et évaluer la situation en se fiant à la grille Sexto. S'assurer s'il y a ou non d'autres personnes qui sont au courant de la situation et les rencontrer si c'est le cas. Puis, valider si les actes sont malveillants ou non. Si c'est le cas, il faut contacter la police et s'assurer que le signalement est fait au DPCP et s'entendre avec les policiers du moment opportun pour avertir les parents.

Si la situation n'est pas malveillante, on rencontre l'investigateur du geste pour remplir la grille avec lui. Si l'on est en présence de photo partagée du cellulaire, on doit confisquer l'appareil avec le kit prévu dans la trousse. Pour la suite, on doit se référer aux règles internes de l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut toujours se référer à la trousse avant de prendre une décision en cas de SEXTO. Également l'école n'est pas mandataire des policiers. De plus, nous ne devons pas hésiter à confisquer le cellulaire, sans regarder les documents, de l'investigateur.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Nous relevons deux étapes qui semblent plus délicates.

Premièrement, déterminer ou non qu'il s'agit d'un acte malveillant et poser les bonnes questions pour ne pas nuire à une enquête potentielle tout en recueillant les informations pour déterminer la nature de l'acte.

Deuxièmement, il peut être délicat de confisquer un cellulaire si nous sommes face à quelqu'un de complètement réfractaire. Il faudra probablement faire appel aux directeurs de l'école dans cette situation pour nous appuyer.